## ATTENTION Le PLU change !

## Modification dans la discrétion du PLAN LOCAL D'URBANISME DE CLAMART

Si vous ne lisez pas régulièrement les panneaux d'information municipale et vous fiez à « Clamart Info » pour avoir toutes les nouvelles sur les décisions municipales vous concernant, vous n'aurez pas vu la discrète décision de modifier le Plan local d'urbanisme.

Et pourtant tous les clamartois sont concernés dans leur environnement et dans leurs biens!

- ◆ Passage du coefficient d'occupation des sols de 0,6 à 0,8 en zone UB, il s'agit donc de favoriser la densification dans ces zones. Serait-ce une façon de « préserver le Clamart d'hier tout en préparant le Clamart de demain » ?
- ◆ Le coefficient écologique de 20% (bonus de COS), on nous dit que ce n'est pas de la densification mais de l'écologie, cela pour la zone UE (soit une grande partie de la commune).
- ◆ Et enfin les **nouvelles mises à l'alignement** dont on ne se rend compte que lors d'une cession de propriété ou d'une demande de permis de construire...

Il semble que dans ce cas la démocratie locale à géométrie variable ait fonctionné à plein !

Pour la remettre « d'équerre » :

Précipitez-vous au service d'urbanisme municipal pour exercer votre droit légitime de citoyen clamartois et donnez votre avis sur les modifications du PLU.

Car il y a tout de même une enquête publique, mais si discrète !!!

Faites vite elle se termine le 4 juin !!!!





Vivre à Clamart 10, rue Fauveau 92 140 Clamart

Courriel: vivreaclamart@gmail.com

Visitez notre site où vous trouverez notre bulletin d'adhésion Site : vivreaclamart.free.fr

Vivre A Clamart » est une association indépendante de toute formation politique Association pour l'amélioration de la qualité de la vie, régie par la loi de 1901, agréée par arrêté préfectoral du 22 octobre 1982



## Modification dans la discrétion du PLAN LOCAL D'URBANISME DE CLAMART

Si vous ne lisez pas régulièrement les panneaux d'information municipale et vous fiez à « Clamart Info » pour avoir toutes les nouvelles sur les décisions municipales vous concernant, vous n'aurez pas vu la discrète décision de modifier le Plan local d'urbanisme.

Et pourtant tous les clamartois sont concernés dans leur environnement et dans leurs biens !

- ◆ Passage du coefficient d'occupation des sols de 0,6 à 0,8 en zone UB, il s'agit donc de favoriser la densification dans ces zones. Serait-ce une façon de « préserver le Clamart d'hier tout en préparant le Clamart de demain » ?
- ◆ Le coefficient écologique de 20% (bonus de COS), on nous dit que ce n'est pas de la densification mais de l'écologie, cela pour la zone UE (soit une grande partie de la commune).
- ◆ Et enfin les **nouvelles mises à l'alignement** dont on ne se rend compte que lors d'une cession de propriété ou d'une demande de permis de construire...

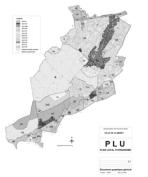
Il semble que dans ce cas la démocratie locale à géométrie variable ait fonctionné à plein !

Pour la remettre « d'équerre » :

Précipitez-vous au service d'urbanisme municipal pour exercer votre droit légitime de citoyen clamartois et donnez votre avis sur les modifications du PLU.

Car il y a tout de même une enquête publique, mais si discrète !!!

Faites vite elle se termine le 4 juin !!!!





Vivre à Clamart 10, rue Fauveau 92 140 Clamart

Courriel: vivreaclamart@gmail.com

Visitez notre site où vous trouverez notre bulletin d'adhésion Site : vivreaclamart.free.fr

Vivre A Clamart » est une association indépendante de toute formation politique Association pour l'amélioration de la qualité de la vie, régie par la loi de 1901, agréée par arrêté préfectoral du 22 octobre1982